

# PROJET PEDAGOGIQUE

## Accueil périscolaire communal de Caulnes

Accueil de Loisirs périscolaire du mercredi

Garderie périscolaire du matin et du soir et étude

Année 2018-2019



Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Il est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil, puis dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence avec le projet éducatif de la Mairie de Caulnes qui est l'organisateur.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement des journées. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mises en œuvre dont dispose l'équipe.

# Le projet éducatif

L'organisateur : La Mairie de Caulnes (22350)

Responsables : Monsieur le Maire, Jean-Louis CHALOIS et l'Adjointe au Maire, Christelle OUICE

## Ses intentions éducatives ont pour objectif de :

- Favoriser la prise d'initiatives et la prise de responsabilité des enfants (*Liberté/autonomie*)
- Promouvoir l'accès à la culture et au sport pour tous (*Egalité*) et participer à la citoyenneté.
- Favoriser l'intégration de **TOUS** les enfants et l'apprentissage de la vie en collectivité (*Paix*)
- Connaître les différents publics et renforcer les relations inter générations, les partenariats divers, les échanges de savoirs (*Solidarité*)
- Apprendre à respecter les autres dans leurs différences religieuses et philosophiques (*Humanisme/laïcité*).
- Sensibiliser l'enfant à l'éducation à l'environnement (*Environnement*).

# Le projet pédagogique

Par la directrice de l'accueil de loisirs de Caulnes, Madame Aurélie GEFFRAY, et son équipe d'animation

## Favoriser l'épanouissement de chacun

L'accueil de loisirs est un lieu ouvert à tous, dans lequel l'épanouissement de chacun sera l'une des priorités principales. Il s'agit d'un espace de découverte et d'apprentissage par des moyens éducatifs ludiques. L'individu sera pris en compte tant dans le groupe que dans son individualité.

## Objectifs

1er : Permettre à l'enfant de vivre son temps de loisirs en collectivité en favorisant l'implication et la participation de chacun

2ème : Créer une dynamique où l'enfant sera réellement acteur.

3ème : Accompagner les enfants dans une dynamique de tolérance, d'ouverture et de partage.

4ème : Permettre l'autonomie à la portée de chaque enfant.

5ème : Valoriser les relations avec les familles

## Moyens de mise en œuvre

1. Il nous faut varier les activités pour permettre aux enfants de s'amuser différemment chaque mercredi.  
Les animateurs doivent participer aux activités et donner envie aux enfants d'y participer.
2. L'enfant peut, s'il le souhaite être responsable sur un ou plusieurs temps de vie quotidienne. (Responsable du midi, responsable de sieste, responsable du goûter et mini-animateurs).

Il sera aussi intégré à la préparation du programme par un « quoi de neuf ? » (les enfants font des propositions d'activités manuelles, d'expression, de grands jeux et de sorties) avant chaque vacances, pour les mercredis après les vacances et en créant des activités sur des temps libres, en réalisant

des temps de vie quotidienne avec les renards. L'animateur le valorisa dans ses propositions de jeux et il lui proposera d'être mini animateur. La notion de liberté de choix requiert une grande importance dans la façon de concevoir l'accueil de loisirs. Tout repose sur la proposition, sur l'échange et sur le libre arbitre.

3. Les mercredis après chaque vacances ou à l'arrivée d'un nouvel enfant, deux enfants se proposent pour expliquer les règles d'or aux autres enfants.

Promouvoir le respect : Faire comprendre à l'enfant que ce qu'il fait ou dit a des conséquences sur les personnes et les choses qui l'entourent. Sensibiliser l'enfant au respect des autres et de lui-même. Montrer à l'enfant qu'il est un individu au sein d'un groupe, qu'il a une liberté individuelle qui ne s'arrête pas là où commence la liberté collective mais en est un élément fondateur.

Des temps de jeux intergénérationnels sont mis en place afin de permettre la coopération et l'auto arbitrage.

Pour privilégier une relation de confiance pour le bien être de l'enfant, l'animateur donnera des responsabilités à l'enfant dans un cadre sécurisé, facilitera l'échange individuel dès lors que le collectif est géré, évaluera l'environnement pour que l'enfant puisse prendre des initiatives et être à l'aise. L'animateur sera formé sur le thème des « douces violences » pour accompagner l'enfant dans son évolution et ses apprentissages au sein de l'accueil.

Laisser aux enfants la possibilité de gérer seuls leurs conflits en discutant.

Quel que soit son âge, l'enfant a le droit de regard et de parole, en donnant son avis.

Si vraiment les activités ne plaisent pas à un enfant, il est en droit de ne pas y participer à la condition qu'il ne perturbe pas les autres enfants qui y participent ainsi que le bon déroulement de l'activité, et peut dans ce cas disposer librement de la bibliothèque ou encore se voir confier quelques petites missions de la part du directeur si l'enfant en fait la demande.

4. En vue de rendre l'environnement accessible à l'enfant, on s'appuie sur trois axes :

- **l'adaptation du matériel** en fonction de l'âge de l'enfant. L'équipe d'animation est en charge de faire en sorte que les enfants trouvent d'eux-mêmes une bonne adaptation du matériel en lien avec leurs âges, leurs envies, leurs goûts et leur organisation de groupe.

- **la disposition du mobilier** se construit par les enfants afin qu'ils s'approprient l'espace et qu'ils trouvent des repères pertinents dans leur accession à l'autonomie. Cet axe peut se faire sous la forme d'une activité manuelle.

- **les zones de circulation** sont à définir avec les enfants. Ils doivent comprendre pourquoi il existe des zones accessibles et non accessibles à l'intérieur et à l'extérieur du centre. Il est clair que nous faciliterons, en tant qu'équipe d'animation, les zones d'accès. Cet axe peut être proposé sous la forme d'un grand jeu comme la chasse au trésor par exemple.

Ces trois axes sont mis en place dès le premier mercredi pour faciliter le plus rapidement possible l'évolution de l'enfant dans son environnement et ainsi le rendre autonome.

5. Instaurer un dialogue avec les familles : mise en place de moments conviviaux enfants-parents-professionnels. L'animateur se rend disponible pour discuter et répondre aux questions des familles.

Pour que nos objectifs soient constructifs et évolutifs, des critères d'évaluation doivent être mis en place. Ils répondent à la question qui aura quoi quand?

### Critères d'évaluation

\* **1<sup>er</sup> critère** : **responsabilités** : l'enfant a-t-il la possibilité d'être responsable d'un temps de vie quotidienne lorsqu'il le souhaite ?

\* **2<sup>nd</sup> critère** : **règles de vie : les règles d'or** sont-elles intégrées à la fin des mercredis ?

\* **3<sup>ème</sup> critère** : **accessibilité à l'environnement** :

- **adaptation** : le mobilier utilisé et mis en place par les enfants est-il adapté autant à l'enfant de 12 ans qu'à l'enfant de 3 ans pendant les mercredis ?
- **disposition** : la signalétique liée au matériel créée par les enfants leur permet-elle de ne plus demander à l'encadrant ou à une tierce personne ce dont il a besoin pour ses activités au milieu de leurs vacances ?
- **zones de circulation** : l'enfant circule-t-il librement et seul entre les différentes pièces qui lui sont accessibles au sein de l'accueil de loisirs ? (toilettes, salles d'activités, cour, espaces verts).

\* **4<sup>ème</sup> critère** : **relation de confiance pour le bien être de l'enfant** :

-plus subjectif, ce critère demande une observation technique de la part de l'animateur. Le bien-être de l'enfant ne se calcule pas, ce sont l'observation, l'expérience et la communication au sein de l'équipe (parents, enfants et équipe) qui permettront à l'animateur de qualifier cela. Est-ce que l'enfant refuse de venir le matin, est ce qu'il a du mal à manger, est ce qu'il est en retrait, est ce qu'il a un comportement ? Est-ce que l'animateur a pris le temps de parler avec l'enfant, le parent et l'équipe ? Est-ce que l'animateur a pris le temps de valoriser l'enfant ?

\* **5<sup>ème</sup> critère** : **rendre l'enfant acteur de ses mercredis** :

-en vue de rendre l'enfant acteur de ses mercredis, est ce qu'il a participé à l'élaboration du programme (« Quoi de Neuf ? »), en créant des activités sur des temps libres, en réalisant des temps de vie quotidienne avec les renards, en choisissant de son temps d'activités ou non. L'animateur l'a-t-il valorisé dans ses propositions de jeux et lui a-t-il proposé d'être mini animateur ?

\* **6<sup>ème</sup> critère** : **amusement des enfants** : l'enfant revient-il chaque mercredi ? Combien d'enfants viennent le mercredi alors qu'ils auraient la possibilité de ne pas venir (grands-parents, sport ...) ? Combien d'enfants participent activement aux activités ?



### La directrice a plusieurs rôles :

- Un rôle pédagogique fort auprès de son équipe. Elle veille au respect du projet éducatif, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet pédagogique et à son évaluation.
- Un rôle de gestionnaire et d'administratif.
- Un rôle relationnel auprès :
  - o des élus municipaux
  - o de l'équipe
  - o des animateurs stagiaires
  - o des familles
  - o des partenaires
  - o des intervenants
  - o des cuisiniers
- Un rôle de garant de l'application des textes règlementaires en matière de sécurité des biens et des personnes.

### Les animateurs se doivent de :

- Respecter les règles de vie.
- Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités.
- S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe et aux parents.
- S'impliquer à tout moment de la journée et se sentir en formation permanente.
- Privilégier les relations entre les enfants, les enfants et les adultes, entre les animateurs et les familles.
- Donner envie aux enfants.
- Parler aux enfants comme nous souhaiterions que l'on nous parle.
- Jouer et participer aux activités avec les enfants.
- Ne pas donner de punitions collectives.
- Ne pas rester assis devant les enfants et les familles.
- Ne pas utiliser leur téléphone à des fins personnelles pendant leurs heures de travail.
- Ne pas crier.
- Respecter le travail des autres membres de l'équipe.
- Discuter avec les enfants lors du repas du midi.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous, le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe.

## Règles d'or

Elles sont les mêmes pour les enfants mais aussi pour les adultes.

### Règles de la cantine :

- Je goûte à tout
- Je ne crie pas
- Je ne joue pas avec les couverts et la nourriture

### Règles d'hygiène :

- Je tire la chasse d'eau
- Je me lave les mains
- Je ferme le robinet

### Règle du matériel :

- Je prends
- Je joue
- Je range

### Règle des copains :

- Je fais attention à ce que je dis
- Je fais attention à ce que je fais
- J'écoute et je parle

## Sécurité

-Nous veillons à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

-Nous respectons les instructions officielles de la D.D.C.S. (taux d'encadrement)..

-Nous anticipons sur la sécurité physique concernant l'aménagement des locaux.

-Nous établissons des dossiers d'inscription complets en vue de prévenir le plus rapidement en cas d'urgence.

-Nous possédons le diplôme du secourisme.

-En sortie, nous emportons des « pack sécurité » : fiche sanitaire, téléphone portable, trousse sanitaire, numéros d'urgence, eau, gobelet, gilet jaune de sécurité, casquette bleue, périmètre de baignade. Nous nous assurons pour chaque sortie de l'existence d'un point d'eau, de toilettes, d'un lieu ombragé, d'un lieu pour se reposer en cas de pluie. Enfin, nous nous renseignons de savoir si la structure d'accueil est habilitée à recevoir du public et si elle détient un numéro d'agrément jeunesse et sports.

Pour éviter toute intrusion, nous veillerons à fermer systématiquement le portail de l'école maternelle et de l'école primaire et nous demandons également aux parents d'agir dans ce sens. La porte du Pôle Enfance est fermée de 9h à 17h les mercredis. Penser à noter les petits et gros bobos soignés dans le cahier prévu à cet effet.



# ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRE DU MERCREDI

## Projet de fonctionnement

### Période d'ouverture

Les mercredis de l'année scolaire de 7h15 à 19h

Possibilité d'accueil à la demi-journée : 7h15 à 13h15 ou 11h45 à 19h

### Public accueilli

Enfants de 3 à 12 ans.

Les enfants sont répartis par tranche d'âge : Renards 3/4 ans, Coccinelles 5/6 ans et Tigres 7/12 ans.

Les enfants sont issus de Caulnes et son canton et parfois de l'extérieur en cas de besoin des familles et s'il reste de la place.

Capacité d'accueil : 48 places.

Nous souhaitons que les mineurs atteints de troubles de santé ou en situation de handicap ou non puissent évoluer dans un cadre sécurisé et s'épanouir dans l'environnement dans lequel ils se trouvent.

### Structure

L'accueil de loisirs se trouve au pôle enfance.

### Equipe

L'équipe d'animation est constituée d'une directrice/animatrice et 3 ou 4 animateurs (BAFA ou stagiaire ou bénévole) en respectant les 50% de titulaires, les 30% de stagiaires et les 20% de personnes non qualifiées.

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ; 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

### Nos partenariats :

- Mme LE PAUVRE - la maison de retraite - projet intergénérationnel
- Mme DELAROCHE - Relais Livres en Campagne et Médiathèque
- Mme FLEURY - RPAM
- Mr PIEDVACHE - Ecole de pêche

### Matériel

Nous disposons d'une banque de matériel pédagogique pour les activités sportives et pédagogiques.

### Transport

Les transports sont effectués par une entreprise privée.

### Budget

Concernant les moyens financiers, un budget nous est alloué pour l'année. Nous voyons ensemble l'utilisation en fonction de nos besoins.

### Emploi du temps

Une pause de 15 min est autorisée pendant le temps calme entre 13h30 et 14h30.

Les animateurs mangent sur place avec les enfants.

Une réunion de régulation et de préparation du programme s'effectue une fois par trimestre pendant 2/3h mais nous en discutons beaucoup en temps informel.

Le travail des animateurs stagiaires est encadré par une convention.

Les horaires de travail sont 7h15 à 17h15 / 8h à 18h / 8h30 à 18h30 / 9h à 19h.

## Journée

La journée s'établit en fonction du rythme de vie de l'enfant. Nous sommes attentifs à leurs besoins primaires et secondaires. C'est pourquoi les horaires d'une journée ne sont pas figés, en dehors des temps de restauration et de temps d'accueil du soir.

**7h15-9h** : Accueil du matin

**9h-9h30** : Règles d'or

**9h30-10h** : Temps dehors (si le temps le permet) en alternance

**10h-11h30** : Activités libres ou proposées (grands jeux, activités d'expression, activités manuelles, sorties, spectacles)

**11h30-12h** : Préparation au repas

**11h45** : Arrivée des enfants de l'après-midi

**12h-13h** : Repas tous ensemble (table de 5 ou 6 enfants avec les adultes)

**13h-13h30** : Temps dehors (si le temps le permet)

**13h15** : Départ des enfants du matin

**13h30-14h30** : Temps calme

**13h30-16h** : Sieste

**14h30-16h** : Activités libres ou proposées (grands jeux, activités d'expression, activités manuelles, sorties, spectacles)

**16h-16h15** : Préparation du goûter

**16h15-17h** : Goûter tous ensemble

**17h-17h30** : Temps dehors (si le temps le permet)

**17h-19h** : Accueil du soir des familles

Jeux calmes et temps d'échange entre l'équipe d'animation et les enfants

## Modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique

### L'équipe pédagogique se forme avant et pendant le centre

**Avant**, les notions d'hygiène, d'autorité, de sécurité, d'autonomie sont abordées sous la forme d'un brainstorming. L'analyse collective de ces thèmes permet à l'équipe de travailler sur le même plan. La formation sur des études de cas est réalisée (un conflit entre deux enfants, l'accueil du parent et de l'enfant, la gestion de groupe, la formation PSC1, la communication, animer les activités et la vie quotidienne). Un projet individuel de vie quotidienne est demandé aux animateurs

Pour répondre aux valeurs du projet éducatif. Grâce à une grille d'évaluation, les animateurs s'auto évaluent et nous déterminons ensemble des objectifs de travail par rapport à leurs propres compétences (savoir-être et savoir-faire). Cet outil mesure la progression et aide l'animateur à se situer pour

avancer.

**Pendant**, l'accompagnement des animateurs se base sur des objectifs d'animation à partir d'une grille d'évaluation.

La formation s'effectue tout au long du séjour : formation formelle et informelle, collective et individuelle (scripturale, auditive, visuelle) en fonction des besoins.

**A la fin**, un bilan des objectifs de vie quotidienne, des savoir-faire, des savoir être et du fonctionnement du séjour clôt la formation (mesure des améliorations et des progressions).

Le but de la formation est d'avoir un autre regard sur sa pratique routinière et mécanique. Plus on ajuste ses réponses, meilleure est la qualité d'accompagnement auprès de l'enfant.

### Déroulement de la journée

#### Matin

- De 7h15 à 9h, accueil des enfants et de leur famille. 4 à 5 animatrices sont présentes. Une animatrice pointe les enfants qui arrivent en les accueillant. Et les autres jouent avec les enfants à des petits jeux calmes.
- A 9h, nous devons vérifier que tous les enfants sont inscrits sur la feuille de présence donnée par la mairie et les inscrire sur la tablette. Une fois que tous les enfants sont prêts, ils s'assoient et 2 enfants (qui le veulent) expliquent l'organisation de la journée avec les différentes responsabilités (midi, sieste, goûter, mini-anim) puis ils expliquent les règles d'or de l'accueil de loisirs et le menu du midi. Appeler le restaurant scolaire pour l'effectif.
- A 9h30 si le temps le permet nous allons un petit temps dehors par groupe.
- A 10h, début des activités jusqu'à 11h30
- Dès 11h30 début des préparations pour aller manger pour les renards, suivit des plus grands (toilettes, lavage des mains, manteaux)

#### Midi

- Accueil des enfants arrivant pour la demi-journée à 11h45.
- 11h50, départ pour manger. Les enfants vont s'installer dans les marches de la cantine, pendant que les responsables du midi (1 par table) vont à table et remplissent les verres d'eau et s'installent. Les autres enfants et adultes s'installent ensuite à table. Les responsables du midi servent les autres personnes à leur table et la débarrassent. L'ambiance doit être conviviale à table.  
Gaspillage : mettre une toute petite cuillère dans l'assiette pour que l'enfant goûte même s'il pense ne pas aimer.
- Une fois le repas terminé, vers 13h, les enfants se lavent la bouche et les mains.
- Une fois tout le monde prêt, tout le monde va dehors (quand le temps le permet) pendant 30 minutes (dès qu'il y a un enfant dehors = minimum 1 animateur de chaque tranche d'âge doit être dehors. Idem pour l'intérieur)
- Pendant ce temps, les enfants qui étaient présents pour la demi-journée matin s'en vont (de 13h15 à 13h30).

### Après-midi

- Ensuite après avoir rangé tous les jeux qui étaient sortis, les renards rentrent pour aller aux toilettes et prendre leur doudou pour rejoindre la salle de sieste avec un adulte et le responsable de sieste qui va leur lire un livre ou inventer une histoire, puis sortir rejoindre les autres enfants. Pendant ce temps, les autres enfants rentrent dans l'accueil de loisirs, enlèvent leurs chaussures et leur manteau, vont aux toilettes si besoin et se lavent les mains.
- Un réveil échelonné est instauré pour les enfants qui font la sieste, dès son réveil, l'enfant pourra rejoindre le groupe pendant les activités après 30 minutes minimum de pause dans la salle de sieste.
- Les autres enfants ne dormant pas vont en temps calme dans la salle RAM de loisirs pour lire ou faire un jeu calme.
- Pendant ce temps calme pause des animateurs en "relais".
- De 14h30 à 16h, vient le temps de l'activité avec les animateurs (avoir préparé son matériel et l'activité avant) et un intervenant selon le programme. Possibilité d'utiliser les différentes salles d'activités, les 2 cours et la salle de motricité. A 16h, les responsables du goûter le préparent avec un animateur.

### Goûter

- Les responsables servent le goûter de 16h15 à 17h avec l'aide d'un adulte pour le lait et l'eau, dans la salle du goûter (ancienne école maternelle).

### Fin de journée

- A 17h, est prévu un temps dehors si le temps le permet.
- De 17h à 19h, l'accueil des familles peut se faire dans la salle autour de jeux calmes et lecture ou dehors selon le temps avec les animateurs.

### Tarifs

Depuis le 1er septembre 2014, les tarifs de l'Accueil de Loisirs sont modulés en fonction des revenus des familles selon le Quotient Familial (QF). C'est une réglementation de la Caisse d'Allocations Familiales.

	Tarifs repas compris :				
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5
	QF < 512	QF entre 512 et 695	QF entre 696 et 884	QF entre 885 et 1137	QF > 1137
½ journée matin ou après-midi avec repas	5 €	6 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €
Journée entière avec repas	7 €	9 €	11 €	12 €	14 €



# GARDERIE PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR ET ETUDE

## Projet de fonctionnement

### Période d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h15 à 8h20 le matin et 16h30 à 19h le soir.

### Public accueilli

Enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

### Structure

La garderie périscolaire se trouve dans le pôle enfance.

### Equipe

L'équipe d'animation est constituée d'une directrice/animatrice, une directrice adjointe/animatrice et 6 animateurs qualifiés ( BAFA ou CAP petite enfance ) et 2 animateurs non qualifiés.

1 animatrice pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animatrice pour 14 enfants de plus de 6 ans.

### Matériel

Nous disposons d'une banque de matériel pédagogique pour les activités sportives et pédagogiques.

### Pénalités

Une pénalité de retard a été fixée à 10€ par quart d'heure de retard après 19h.

## Responsabilité

Dès leur arrivée en garderie, les enfants seront placés sous la responsabilité de la Commune jusqu'au départ de la garderie.

Les familles doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la garderie.

Le soir, seules les personnes inscrites dans le dossier unique d'inscription seront autorisées à récupérer leurs enfants, ou à l'aide d'un mot des parents précisant le nom de la personne venant récupérer leurs enfants, la date et l'heure. Personnes majeures.

## Déroulement les lundis, mardis, jeudis et vendredis

### MATIN

7h15-8h10 : Accueil des enfants à la garderie

Activités avec les enfants et les animateurs

8h10-8h20 : Préparation au départ en classe, les maternelles avec 2 ATSEMS, les élémentaires avec 1 animatrice et 1 ATSEM ; et 1 ATSEM va chercher les enfants au car.

8h20-8h30 : Les élémentaires sont confiés aux enseignants dans la cour et les maternelles sont déposés dans leur classe respective.

### SOIR

#### ▪ Maternelles

16h40-16h50 : Transfert de la classe vers la salle du goûter

Déposer les sacs et les manteaux dans le couloir

Toilettes et lavage des mains

16h50-17h15 : Goûter (lait/eau et 2 tartines ou gâteaux, fruits, compotes ...) dans la salle du goûter

17h15-17h20 : Toilette et lavage des mains

17h20 : Direction le Pôle enfance

17h20-19h : Activités avec les enfants et les animateurs

Accueil des familles



- **Elémentaires**

- 16h30-16h40 :** Transfert de la classe vers la salle du goûter en passant par le préau pour se laver les mains
- 16h40-17h20 :** Goûter (lait/eau et 2 tartines ou gâteaux, fruits, compotes ...) dans la salle du goûter
- 17h20 :** Direction le Pôle enfance
- 17h20-18h :** Etude surveillée dans 2 salles avec chacune 2 animateurs
- 18h-19h :** Activités avec les enfants et les animateurs dans les 4 salles, la cour et le hall  
Accueil des familles

## Tarifs

Fixé par délibération du Conseil Municipal chaque année.

GARDERIE PERISCOLAIRE	
Matin	1,42 €
Soir jusque 18 h	2,54 €
Soir jusque 19 h	3,16 €
Journée jusque 18 h	2,92 €
Journée jusque 19 h	3,69 €
Gratuit à partir du 3ème enfant	
Pour info : suite à l'acquisition d'un nouveau logiciel de facturation, les tarifs à la journée sont appliqués par le biais de la ligne « déduction matin/soir » garderie journée 18 h = 1 garderie matin + 1 garderie soir 18 h – 1 déduction matin/soir 18 h garderie journée 19 h = 1 garderie matin + 1 garderie soir 19 h – 1 déduction matin/soir 19 h	

